

Les apports d'un dispositif de recherche

Philippe Robert

Directeur de recherches émérite au CNRS (CESDIP)

L'ORDCS bilan d'une expérimentation de cinq ans

Journées d'études de l'ORDCS

Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5, rue du Château de l'Horloge, 13094-Aix en Provence

4 décembre 2015 – 11h-11h30



Je ne vais pas m'attarder à gloser sur les relations du monde scientifique avec les différents paliers de gouvernement, ni donc sur l'activité expertale de l'*Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux* (ORDCS).

Cette expérience recèle un certain nombre de pépites pour la recherche en sciences sociales et c'est à mettre en exergue certaines d'entre elles que je veux consacrer mon commentaire.

Il sera organisé autour de trois points :

- Bâtir un réseau
- Optimiser des ressources institutionnelles
- Enquêter en population générale.

1. Bâtir un réseau pour investir un champ

Et d'abord, comment étudier un domaine quand aucune structure de recherche ne lui est spécifiquement dédiée ? Evidemment, la solution logique consiste à créer un nouveau laboratoire. Mais c'est supposer la question résolue : cette solution suppose, entre autres, d'avoir déjà réuni suffisamment de participants.

Constatant la vacuité de la situation locale, l'ORDCS a choisi de mettre en réseau des scientifiques intéressés à la recherche sur la délinquance.

On s'est alors aperçu qu'il en existait un certain nombre de statuts divers - chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, postdoc... - appartenant à différentes disciplines des sciences sociales empiriques.

Leur dispersion, leur isolement empêchait jusqu'alors une production significative.



Mis en réseau, approchés de sources de financement et d'accès aux données, dotés d'une infrastructure de communication et de publication en ligne, mis en relations avec des structures scientifiques nationales (comme le RT3 de l'AFS) ou européennes (comme le Groupe européen de recherches sur les normativités – GERN), ils ont mis au jour en peu d'années un lot de recherches conséquent, enrichi par une fertilisation entre disciplines des sciences sociales.

C'est à mes yeux le premier apport de l'ORDCS. Désormais ce réseau existe. Ne faut-il pas s'interroger sur les moyens de préserver et de stabiliser cet acquis ?

2. Optimiser des ressources institutionnelles

Outre la construction d'un réseau, j'ai encore été frappé par l'habile utilisation à fins de recherche d'opportunités très diverses offertes par le développement de bonnes relations avec différentes institutions pénales.

J'en prendrai trois exemples :

Le premier concerne les statistiques de police et gendarmerie dont la mobilisation à fins de recherche est souvent si décevante. Deux astuces méthodologiques - l'invention de nouveaux regroupements et la prise en compte des flux touristiques dans le calcul des taux - ont permis d'enrichir un peu l'exploitation de cette source.

Le deuxième se situe au tribunal correctionnel : à l'instar du dispositif adopté il y a une quarantaine d'années par Nicolas Herpin, elle mobilise l'observation de l'audience elle-même pour déterminer les caractéristiques de la population jugée en comparution immédiate.

Le troisième exemple porte sur le dépouillement de dossiers judiciaires pour mettre à jour les réseaux du crime organisé. Pour reconstituer et analyser les circuits, non seulement du crime organisé, mais plus encore de la criminalité économique et financière, y compris de la délinquance environnementale, les dossiers judiciaires – pour rares qu'ils soient – constituent une source d'information qu'on pourrait mieux exploiter, tant il est vrai que circuits et réseaux ne sont pas légion et qu'un seul peut concerner une pluralité d'affaires.



L'apport que je veux relever ici ne tient pas dans l'originalité de chaque méthode prise isolément, mais plutôt dans la capacité à utiliser au mieux d'un projet de recherche les ressources qu'offrent les institutions pénales, notamment judiciaires.

J'ai déploré récemment que la sociologie pénale francophone ait, depuis un certain temps, négligé le cœur même de la justice pénale pour ne s'intéresser qu'à l'amont policier ou, dans une moindre mesure, à l'aval pénitentiaire. Par son attention à l'audience et au dossier judiciaire, l'ORDCS a témoigné d'un meilleur équilibre des intérêts de recherche.

3. Enquêter en population générale

Même si l'observatoire s'était donné pour cible la délinquance, c'est de plus en plus l'insécurité, les politiques de sécurité qui sont à l'ordre du jour. Et cet accent n'est pas sans conséquence sur la demande de connaissance et sur la hiérarchie des indicateurs.

L'insécurité – avec ses deux volets d'insécurité subie (les victimations) et d'insécurité perçue (le sentiment d'insécurité) – déplace l'accent des institutions vers les citoyens. Les enquêtes en population générale montent en puissance au détriment des comptages de l'activité administrative.

De plus en plus, l'enquête sur les victimations et l'insécurité devient le produit-phare. Elle présente l'avantage de saisir à la fois les deux aspects de l'insécurité - subie et perçue - et de permettre de comprendre leur complexe articulation.

Sur cet article, il était tentant d'exploiter les enquêtes existant à l'échelle nationale, comme la CVS. Malheureusement, leur échantillonnage et leur taille relativement restreinte ne garantissent pas de représentativité à un niveau infranationale. Malgré toutes les précautions de redressement et d'empilement des campagnes, leur exploitation régionale ne peut produire que des résultats limités. Il était quand même utile de faire le tour de ces possibilités.

Mais surtout l'ORDCS a mené à bien des enquêtes locales dans trois villes - petite, moyenne et grande – et, de manière plus originale, sur des campus universitaires.



A cette échelle locale, c'est le coût d'enquête qui fait difficulté, même si la ville de Barcelone a pu naguère l'assumer pendant plusieurs décennies ; plus grave encore : ce sont souvent les localités qui en auraient le plus besoin qui ont le moins de capacités financières pour les mettre en œuvre. Plusieurs démarches ont cherché à les rendre plus accessibles.

Remplacer l'interrogation d'un échantillon de population par celle des seuls spécialistes ou notables ne constitue certainement pas une solution : il ne s'agit plus alors, malgré les apparences, d'une enquête sur les victimations et l'insécurité.

Remplacer l'enquête en face-à-face par une campagne par téléphone comprime quelque peu les coûts mais fait apparaître le problème de plus en plus ennuyeux des portables exclusifs.

Enquêter en ligne peut constituer une solution d'avenir, à condition de pouvoir échantillonner à différentes échelles.

Jusqu'à présent, aucune de ces solutions n'a permis d'instaurer des enquêtes pérennes à une échelle locale.

L'ORDCS a mis à profit son statut universitaire pour recourir à des étudiants comme enquêteurs.

Comme je le répétais la semaine dernière en ouvrant les débats du CNIS sur insécurité et statistique publique, c'est la longueur de ses séries qui fait le poids d'une enquête sur les victimations et l'insécurité. Evidemment, l'ORDCS n'a pas eu l'occasion, pendant les quelques années de son expérimentation, d'enclencher un tel mécanisme vertueux. Il a quand même contribué à enrichir cette démarche, non seulement en l'expérimentant sur le cas nouveau de campus, mais encore en élargissant le champ des victimations notamment aux discriminations dont la récente thèse de Julien Noble vient de rappeler l'importance dans la construction de l'insécurité.

L'exemple de l'enquête francilienne de l'IAU-IdF semble pointer le niveau régional comme une bonne échelle pour le développement de telles enquêtes. Un coût qui fait hésiter à un niveau plus local est facilement absorbé par une administration régionale. Il faut bien reconnaître cependant que la faiblesse des compétences des Régions en matière de sécurité ne les encourage guère à un tel investissement. Les agglomérations sont peut-être susceptibles de constituer une alternative, encore faudrait-il clarifier les compétences entre le niveau de la commune et celui de l'agglomération.



Je n'irai plus loin dans ces commentaires.

Je voulais seulement montrer comment l'expérience de l'ORDCS a pu

En quelques années, contribuer au développement des recherches en sociologie du crime.

Il serait évidemment souhaitable que l'on prenne les moyens de sauvegarder cet acquis et de lui permettre de se poursuivre.

